

Séance du 27 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'Antigny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUER, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	8	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CERISIER Vincent, Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe, M. CHASSAT Alexandre, Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle, M. LAUER Vincent Maire, M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint, Mme TESSIER Sylviane, Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Procurations(s) :

M. SOYER Thierry donne pouvoir à M. CERISIER Vincent, M. THABUTEAU Aurélien donne pouvoir à Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe, M. CHABAUTY Alexandre donne pouvoir à Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. CHABAUTY Alexandre, Mme DHYEVRE Caroline, M. SOYER Thierry, M. THABUTEAU Aurélien

Date de la convocation
18 mars 2025
Date d'affichage
18 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe

28 mars 2025
et publication du
28 mars 2025

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame JEAMET comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2024 budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANTIGNY

Maire Vincent LAUER



le(s) secrétaire(s) de séance

AR Prefecture

086-218600062-20250327-27032025_CA2024-BF
Reçu le 07/04/2025